

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 7 février 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par Richard FINDYKIAN - Mireille BENEDETTI représentée par Annie GRIGORIAN - Solange BIAGGI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Bruno GILLES représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Patrick PAPPALARDO - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Daniel HERMANN - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean-Pierre GIORGI - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Claude VALLETTE représenté par Marie-France DROPY OURET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Eugène CASELLI - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Yves MORAIN - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 005-419/17/CT

■ Approbation des conventions relatives à l'octroi de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 17/15130/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire,
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin,
- soutenir l'implantation et l'ancrage d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement,
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a créé la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par fusion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile, du Syndicat d'agglomération nouvelle d'Ouest Provence et la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues et de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Aujourd'hui, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence prend le relai dans la gestion de ce fonds.

Le Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) est destiné à aider les entreprises innovantes à créer de l'emploi et se présente sous la forme d'une subvention de maximum 8000€/personne embauchée en CDI ; Le montant alloué à une entreprise sur trois ans est plafonné à 96 000 euros. Les entreprises innovantes doivent être créatrices d'un minimum de trois emplois pérennes. Il doit s'agir d'emploi à durée indéterminée, créés sous trois ans et maintenus, sous peine de remboursement, au moins deux ans au-delà de l'échéance de la convention d'aide. Elles doivent être installées ou s'implanter sur l'un des quatre périmètres géographiques du territoire Marseille Provence identifiés «territoires innovants» : Technopôle de Château Gombert, Pôle Média de la Belle de Mai, le Technopôle de Luminy et le Parc des Florides.

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

Quatre partenaires institutionnels abondent au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) : Préfecture de Région/ SGAR via le FRED, Conseil Départemental 13, Métropole Aix Marseille Provence, Ville de Marseille.

Les dossiers de candidature sont analysés en Comité d'Engagement. L'entreprise ou le porteur de projet est convoqué pour présenter son dossier devant un jury, composé des membres financeurs ainsi que des experts techniques et financiers. Le principe du financement des dossiers est défini sur la base 50/50 entre l'État et une collectivité.

Le huitième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 8 novembre 2016. Quatre projets d'entreprises ont été présentés : Data Observer, Gaarden, Coral Biome et BAM dont deux projets soutenus par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

Data Observer

Data-Observer est spécialisée dans le design, le traitement et l'analyse de données en provenance de multiples sources et médias pour réaliser des missions de veille et d'analyse du web et/ou des médias traditionnels. Au cœur de son métier se trouvent la donnée et l'ensemble de ses traitements : analyse, structuration, collecte, enrichissement, qualification et visualisation. Début 2016, les dirigeants ont décidé de concentrer leur développement sur la mise à disposition de solutions à destination des professionnels de la communication ayant des besoins d'analyse web et médias.

Data-Observer propose :

- Une plate-forme en SAAS de collecte et de diffusion des données,
- Des études d'analyse web (audit e-reputation, cartographie d'influenceurs...) et médias (analyse image, benchmark...),

Data-Observer s'appuie sur 2 offres complémentaires :

- une offre « sur mesure » à destination des grands comptes (intégrant de la technologie et de l'intervention humaine),
- une solution standardisée, 100% automatisée à très haute composante technologie à destination des « moyens et des petits » comptes.

Data Observer a mis en place des solutions technologiques pour maîtriser l'ensemble de la chaîne de traitement de l'information :

1. La collecte : l'entreprise a ses propres serveurs et technologie de robots d'indexation (web crawler). Elle a par ailleurs des accords de partenariats avec des « Data Broker » qui permet d'avoir la couverture la plus large possible pour ses clients (en particulier pour les médias sociaux).
2. L'enrichissement des données : Data Observer développe ses propres algorithmes, notamment sémantiques axés sur le traitement automatique du langage, pour enrichir les données collectées.
3. La diffusion et la représentation des données : Data observer travaille notamment sur des programmes de « data visualisation » permettant d'apporter des solutions de représentation optimales, en particulier dans le domaine des données massives (big data).

Data Observer, hébergée chez Marseille Innovation au Pôle Média de la Belle de Mai, va créer dix emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise Data Observer avec l'Etat, pour un montant de 60 000 euros, soit 30 000 euros à la charge de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Gaarden

Gaarden Saas et sa filiale à 100% Gaarden Conseil fournissent des prestations d'entretien et de création ou aménagements d'espaces verts à destination des particuliers et des professionnels (entreprises ou

collectivités). Elles apportent à cette activité une dimension digitale unique afin d'y introduire innovation et nouveaux usages. La filiale Gardening qui sera, lors de son lancement mi 2017, la 1ère plateforme de réservation en ligne de jardiniers en France. Gardening crée un réseau communautaire avec des outils d'échange et de partage de connaissances (blog, forum, application) permettant de mettre en avant le savoir-faire des prestataires clients de Gardening.

Gaarden est un réseau de jardiniers paysagistes qui prend la forme d'une marque de services à forte valeur ajoutée et qui offre une alternative au recours de jardiniers professionnels traditionnels. Pour les particuliers, Gaarden fiabilise le recours aux jardiniers paysagistes, professionnalise les prestations de jardinage.

Pour les entreprises privées, Gaarden offre une garantie de qualité et de régularité partout où l'on fait appel à ses services. Gaarden entend séduire les entreprises nationales en réseaux (volume et récurrence).

Gaarden combine deux atouts :

- réseau physique de salariés jardiniers (maîtrise du sérieux des prestations et de l'image) sélectionnés sur une forme technique mais aussi un « savoir-être » relationnel,
- recours unique sur le marché à un ensemble d'outils digitaux pour capter / fidéliser une communauté clients et gérer l'activité (interfaces de réservation, gestion des agendas, notation systématique des interventions par les clients, suivi de la prestation par géolocalisation et badge) et innover et être pro-actif avec la mise en place de capteurs connectés dans les jardins.

Une offre innovante et incomparable qui transforme l'écosystème.

Gaarden, hébergée chez Marseille Innovation au Pôle Média de la Belle de Mai, va créer 16 emplois dans le cadre du Fonds Innovation Marseille Provence.

Il est proposé que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence cofinance l'entreprise Gaarden avec l'Etat, pour un montant de 96 000 euros, soit 48 000 euros à la charge de la Métropole Aix Marseille Provence.

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille Provence d'approuver la délibération formant avis au bureau de la Métropole relatif à l'approbation des conventions relatives à l'octroi de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 7 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2017

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L'intérêt de cofinancer les projets de développement des sociétés Data Observer et Gaarden.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence approuvant les conventions relatives à l'octroi des subventions d'un montant de 30 000 euros à l'entreprise Data Observer et de 48 000 euros à l'entreprise Gaarden.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER